

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES**

§ § § § § §

Séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 24 janvier 2022, s'est réuni le 31 janvier 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, Anne LE HENANFF, François ARS, Christine PENHOUE, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Michel GILLET, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Olivier LE BRUN, Chrystel DELATTRE, Patrick MAHE O'CHINAL, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Marie CLEQUIN, Jean-Pierre RIVERY, Jean-Jacques PAGE, Annaïck BODIGUEL, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET, Marie-Noëlle KERGOSIEN, François RIOU

Pouvoirs :

Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à M. MAHE O'CHINAL
Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à M. THEPAUT
Catherine LE TUTOUR a donné pouvoir à M. LE BRUN
Violaine BAROIN a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Patrice KERMORVANT a donné pouvoir à Mme LE HENANFF
Frank D'ABOVILLE a donné pouvoir à M. GICQUEL
Claire BOEDEC a donné pouvoir à Mme BODIGUEL
Guillaume AUFFRET a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent(s) :

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Marc-Antoine MENIER, Conseiller municipal

Séance du Conseil municipal du 31 janvier 2022

ENFANCE - EDUCATION

EDUCATION

Ecoles publiques et privées - Classes à Projet Artistique et Culturel (PAC) - Evolution du dispositif

Mme Christine PENHOUEY présente le rapport suivant :

Depuis 2001, la Ville accompagne financièrement les écoles publiques et privées qui souhaitent mettre en place un Projet Artistique et Culturel (PAC) au sein de leur établissement. La classe à PAC permet à l'enseignant de proposer, dans le cadre des horaires et des programmes, une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves de la classe, avec le cas échéant le concours d'artistes et de professionnels agréés.

A compter de l'année scolaire 2022-2023, il est proposé d'attribuer cette aide au travers d'appels à projet, dont les thématiques pourront porter sur l'art et la culture au sens large en intégrant le patrimoine environnemental, ainsi que les autres thématiques du Projet Educatif Territorial (PEDT) que sont le sport et la santé. Une aide maximum de 1 200 € par projet et par école serait maintenue.

Vu l'avis des Commissions :

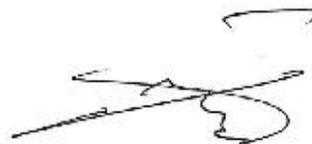
Actions Sociales, Solidarités, Jeunesse, Education et Vie des Quartiers
Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'adopter le projet de règlement présenté en annexe ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS